

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Submitted at: City Council

Présenté au: Conseil municipal

From/Exp.: Councillors/Conseillers M. Fleury, A. Hubley	Date: January 25, 2017 Date: le 25 janvier 2017	File/Dossier : OCC 01-17
To/Dest.: General Manager, Public Works and Environmental Services/ Directeur general, Services Services environnementaux et des travaux publics General Manager, Emergency and Protective Services/ Directeur général, Services services de protection et d'urgence Medical Officer of Health / Médecin chef en santé publique		
Subject/Objet: Rat and Rodent Population / Population de rats et de rongeurs		
Inquiry: <p>Rodents are transient animals and do not discriminate against living in private or public areas. We are increasingly hearing of rodent issues, specifically rats, in public parks and on the street. Since the City of Ottawa has tools to address rodent problems on private property (through By-Law Services), we would like to know what the city is doing to resolve community concerns relating to rodents in the public realm.</p> <p>Is the City of Ottawa tracking the rat and rodent population, and if so, are we still seeing significant increases since we stopped using pesticides to control the population? If the City is not tracking the population would it not be beneficial for Public Works to obtain an estimate on the population numbers, such as using cameras in the sewers, in order to have a benchmark for the future? We know other municipalities such as Windsor are looking at municipally funded rat control programs. Education is always helpful but what concrete measures can we take to reduce the significant number of rats in the future, for example, in the sewers?</p>		

Demande de renseignement:

Les rongeurs sont des animaux de passage qui vivent autant dans les lieux publics que privés. Nous entendons de plus en plus souvent parler d'enjeux liés aux rongeurs, en particulier aux rats, dans les parcs publics et les rues. Puisque la Ville d'Ottawa dispose d'outils qui servent à traiter les problèmes de rongeurs sur les propriétés privées (par l'entremise des services des règlements municipaux), nous voulons savoir ce que fait la Ville pour répondre aux préoccupations de la communauté au sujet des rongeurs dans l'espace public.

La Ville d'Ottawa suit-elle l'évolution de la population de rats et d'autres rongeurs et, le cas échéant, observe-t-elle encore des augmentations importantes depuis que nous avons arrêté d'utiliser des pesticides pour la contrôler? Si elle ne suit pas l'évolution de cette population, ne serait-il pas utile pour les Travaux publics d'obtenir une estimation du nombre de rats, par exemple en utilisant des caméras dans les égouts, afin d'avoir un point de référence pour l'avenir? Nous savons que d'autres municipalités comme Windsor envisagent des programmes de dératisation financés par la municipalité. La sensibilisation est toujours bénéfique, mais quelles mesures concrètes pouvons-nous prendre pour réduire dans l'avenir le nombre important de rats, par exemple, dans les égouts?

Response (Date: 2017-May-09)

Ottawa Public Health (OPH), the Emergency and Protective Services department (EPS) and the Public Works and Environmental Services department (PWES) work collaboratively in responding to rat and rodent control issues. The main role of OPH is to educate in collaboration with City partners those experiencing rodent issues and to raise public awareness as required.

The By-law & Regulatory Services branch of EPS administers the Property Standards By-law which requires that residential and non-residential properties be maintained free of vermin, including rats and rodents, and that entry by vermin into dwellings and onto properties, such as through windows and walls, be prevented by various means, as provided in the by-law.

The Water Services branch of PWES responds to requests for services from residents relating to rodents in sewers and provides baiting services as requested; whereas the Parks, Forestry and Surface Water Services branch of PWES may respond to requests within public spaces.

Response Rates

Currently, the City of Ottawa does not have a mechanism in place for rodent population tracking; however, the respective Service Areas track response to rodent related requests for services.

OPH generally receives rodent related complaints through internal partners such as EPS or PWES; most of OPH's residential rat complaints come through Councillors

offices. In 2016, OPH investigated a total of 5 rodent related complaints. By-law & Regulatory Services (EPS) assigns a Property Standards Officer to investigate rodent related complaints as received. Following investigation and confirmation of the presence of rodents, Orders under the Property Standards By-law are issued to the property owner, with a compliance date. The Property Standards By-law provides for the issuance of charges to property owners for failure to comply with an Order, although such action is rarely necessary. If property owners do not comply with Order, the City may complete the necessary work to address the issues and charge the property owner for the cost of the work. In 2016, By-law & Regulatory Services received a total of 171 inquiries related to rats and rodents, which represent less than 2% of all property standards-related Service Requests.

Water Services (PWES) currently uses an anticoagulant rodenticide in City sewers when rodent related requests are received. The location is baited and monitored for uptake and repeated if we receive another request. In some circumstances, Water Services has provided proactive baiting in advance of infrastructure construction projects in areas with alleged spikes in rodent populations. In 2016, Water Services responded to 159 Service Requests for baiting, all of which were from resident requests. There was 1 rodent related Service Request for a park received in 2016.

Options Analysis

Staff evaluated current practices by other municipalities, current research as well as alternative measures to population control.

In consultation with the City of Windsor, it was found that the municipally funded rodent control program is for residential properties only and is administered in a two-phase approach.

- Phase 1 - Investigation and education by City staff; often this is sufficient to resolve the issue
- Phase 2 – A residential property owner may elect to proceed to Step 2, whereby a contractor is retained to perform baiting of boroughs

The City of Windsor does not track rodent population but rather uptake of the program.

The City of Berkley California administers a Vector Program. Vectors include arthropods, such as mosquitoes, fleas and ticks, as well as vertebrates like rats, skunks, and raccoons. The program includes a surveillance component whereby routine surveys and inspections are conducted throughout the City. Areas that are routinely surveyed include:

- Neighborhood/Block
- Waterfront/Shoreline
- Parks
- Vacant Lots

During the survey, the above noted areas are inspected for active signs of rodents, as well as sources of food, water, and harborage of rodents. If evidence of rodent infestation is found or it is concluded that the area is at risk of potential rodent or other vector infestation, necessary control measures are undertaken.

Researchers from the University of British Columbia's School of Population and Public Health undertook the Vancouver Rat Project with the goal of understanding rat populations in Vancouver's Downtown Eastside and to determine whether rats could pose a health risk to people. The first phase of the project was carried out between 2010 and 2015, and the second phase is underway. There were several key findings of the first phase of the project but of particular interest was the correlation between indiscriminate trapping and poisoning and the potential to exacerbate the risk to human health by causing infected rats to migrate to uninfected areas or increasing the fighting within a particular rat colony. The study also found that the level of infestation varied substantially from block to block with high density rat colonies adjacent to lower density colonies. Further, while there were specific environmental conditions that attracted rats such as poor building conditions or accumulated garbage, it was found that a specific condition that attracted rats in one block did not have the same effect in another; rather, a combination of several factors were present and there were a number of potential combinations.

The above research demonstrates the complexity in assessing and appropriately managing rodent population. Current population assessment in Ottawa is based on response rates by the various service areas; which currently demonstrate a nominal number of complaints relative to other requests for services.

Next Steps

In the short-term, OPH, EPS and PWES will continue responding to rodent related complaints with appropriate education, enforcement and baiting measures as required. A further opportunity has been identified whereby partners in the Planning Infrastructure and Economic Development department may identify potential rodent concerns during the pre-construction phase.

A longer-term comprehensive strategy for determining baseline population and the potential implementation of appropriate control measures would be an interdepartmental effort, requiring more dedicated resources and the identification of an appropriate funding source through the annual budget process.

Réponse (Date : 9 mai 2017)

Santé publique Ottawa (SPO), la Direction générale des services de protection et d'urgence (SPU) et la Direction générale des travaux publics et de l'environnement travaillent en collaboration pour lutter contre les rats et les autres rongeurs. Dans le cadre de cette initiative, SPO a pour rôle principal d'informer, de concert avec ses partenaires municipaux, les gens qui sont aux prises avec des rongeurs et de sensibiliser la population au besoin.

Les Services des règlements municipaux des SPU sont chargés d'appliquer le *Règlement de la Ville d'Ottawa sur les normes d'entretien des biens*, qui prévoit que les biens résidentiels et non résidentiels doivent être protégés contre les animaux indésirables, dont les rats et les autres rongeurs, et que leur accès aux logements et aux propriétés, notamment par les fenêtres et les murs, doit être empêché par divers moyens prévus audit Règlement.

Les Services d'eau de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement répondent aux demandes de service des résidents sur les rongeurs dans les égouts et offre des services d'appâtage sur demande. Quant à eux, les Services des parcs, des forêts et des eaux de surface de cette même direction générale peuvent répondre aux demandes concernant les espaces publics.

Taux d'intervention

À l'heure actuelle, la Ville d'Ottawa ne dispose d'aucun mécanisme de surveillance de la population de rongeurs, mais les secteurs de service respectifs suivent les interventions aux demandes de service qui s'y rattachent.

SPO reçoit habituellement les plaintes sur les rongeurs par ses partenaires internes comme les SPU ou la Direction générale des travaux publics et de l'environnement; la plupart des plaintes sur les rats lui sont transmises par les bureaux des conseillers. En 2016, SPO a enquêté sur cinq plaintes concernant des rongeurs.

À mesure qu'elle les reçoit, la Direction générale des services de protection et d'urgence (SPU) y affecte un agent des normes foncières. Une fois l'enquête réalisée et la présence de rongeurs confirmée, un ordre est délivré au propriétaire en vertu du *Règlement de la Ville d'Ottawa sur les normes d'entretien des biens*, et il doit en respecter le délai prescrit. En vertu du Règlement, des accusations peuvent être portées contre un propriétaire qui ne se conforme pas à un ordre, bien que ce soit rarement nécessaire. En cas de non-conformité, la Ville peut effectuer les travaux requis pour régler le problème et les facturer au propriétaire. En 2016, les Services des règlements municipaux ont reçu 171 demandes sur les rats et les autres rongeurs, ce qui compte pour moins de deux pour cent de toutes les demandes de service liées aux normes de biens-fonds.

Pour répondre aux demandes de service sur les rongeurs, les Services d'eau (Direction générale des travaux publics et de l'environnement) utilisent actuellement un rodenticide anticoagulant dans les égouts de la ville. Le lieu en question est appâté et surveillé, et réappâté si une nouvelle demande de service est présentée. Lorsqu'une forte hausse de la population de rongeurs était soupçonnée dans des futurs chantiers d'infrastructures, les Services d'eau ont procédé à un appâtage préventif. En 2016, les Services d'eau ont eu recours à cette technique à la suite de 159 demandes de service, toutes soumises par des résidents, et il y a eu une demande concernant un parc.

Analyse des options

Le personnel a évalué les pratiques actuelles dans d'autres municipalités, les

données de recherche récentes et diverses autres mesures de régulation de la population.

En consultant la Ville de Windsor, il a découvert que le programme de régulation de la population de rongeurs financé par cette municipalité ne s'applique qu'aux biens résidentiels et comporte deux étapes.

- Étape 1 – Enquête et information par le personnel de la Ville, ce qui suffit souvent à résoudre le problème;
- Étape 2 – Choix du propriétaire de passer à la seconde étape, où les services d'un entrepreneur sont retenus pour l'appâtage des alentours.

La Ville de Windsor ne surveille pas sa population de rongeurs, mais plutôt l'exécution de son programme.

La Ville de Berkley (Californie) dispose d'un programme sur les vecteurs de maladies comme les arthropodes, dont les moustiques, les puces et les tiques, et les vertébrés tels que les rats, les mouffettes et les ratons laveurs. Son programme comporte un volet de surveillance dans lequel des comptages et des inspections sont effectués régulièrement dans l'ensemble de la ville. Les inspections ont lieu périodiquement dans les secteurs suivants :

- Quartiers/pâtés de maisons;
- Secteurs riverains/rivages;
- Parcs;
- Terrains vagues.

Lors d'une inspection, les secteurs précités sont visités; on y cherche des signes de la présence récente et de l'établissement de rongeurs ainsi que des sources d'eau et de nourriture. Si l'on trouve des preuves d'infestation par des rongeurs, ou si l'on conclut que le secteur risque d'être infesté par des rongeurs ou d'autres vecteurs de maladie, les mesures de régulation de la population qui s'imposent sont alors prises.

Des chercheurs de l'École de santé publique et de santé des populations de l'Université de la Colombie-Britannique ont démarré le Vancouver Rat Project dans le but de connaître la population de rats dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver et de déterminer s'ils présentent des risques pour la santé des gens. La première phase du projet a eu lieu de 2010 à 2015, et la seconde est en cours. Cette première phase a permis de tirer des constatations importantes, dont la plus intéressante est la corrélation entre le piégeage et l'empoisonnement non ciblés et le risque d'étendre les dangers pour la santé humaine en amenant les rats infectés à migrer aux secteurs non infestés ou à exacerber les combats dans une colonie particulière. L'étude a également permis de découvrir que le degré d'infestation varie considérablement d'un pâté de maisons à l'autre, une colonie de rats très dense pouvant se trouver à côté d'une colonie peu peuplée. De plus, bien que les rats aient été attirés par des conditions environnementales précises comme des bâtiments délabrés et l'accumulation de déchets, on a constaté que la condition particulière qui attirait les rats dans un pâté de maisons donné n'avait pas le même effet sur eux

dans un autre pâté de maisons; il fallait plutôt se pencher sur une combinaison de facteurs, et il y avait un certain nombre de combinaisons possibles.

Cette étude met en évidence les difficultés de l'évaluation et de la gestion adéquate des populations de rongeurs. L'estimation actuelle de cette population à Ottawa est fondée sur les taux d'intervention dans les différents secteurs de service, qui font état d'une quantité peu élevée de plaintes en comparaison des autres types de demandes de service.

Prochaines étapes

À court terme, SPO, les SPU et la Direction générale des travaux publics et de l'environnement continueront d'intervenir à la suite des plaintes sur les rongeurs en prenant les mesures de sensibilisation, d'application des règlements et d'appâtage appropriées au besoin. Une autre solution a été relevée : les partenaires de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique peuvent déceler les problèmes liés aux rongeurs à la phase précédant la construction.

Par ailleurs, plusieurs directions générales pourraient unir leurs efforts pour élaborer une stratégie d'évaluation de la population de référence complète à plus long terme et mettre en œuvre des mesures de régulation de la population appropriées; pour y parvenir, elles auraient besoin que l'on affecte davantage de ressources spécialisées et que l'on établisse une source de financement proportionnelle dans le processus budgétaire annuel.

Response to be listed on the Community and Protective Services Committee Agenda of May 18, 2017 and the Council Agenda of May 24, 2017

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Choose an item. prévue le 18 mai 2017 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 24 mai 2017.